

Présentation de l'école : année scolaire 2020/2021

Directrice : Mme André

Enseignants :

Français : Mme André (mi-temps), Mme Aribit (mi-temps), M. Baby, Mme Berroa, Mme Chamouleau Bourdère, Mme Ensales qui sera absente pour raisons de santé vraisemblablement jusqu'aux vacances de Noël et sera remplacée par Mme Aguerre, Mme Errecalde-Arias, Mme Escapil, M. Esquiros, Mme Irabola (mi-temps) ; Mme Le Breton ; M. Gonzalez (mi-temps)

Basque : Mme Telleria-Urteaga + Mme Olçomendy (mi-temps)

ATSEM : Mme Damestoy, Mme Gardent (mi-temps matin), Mme Lassalle, Mme Séré et Mme Velasco y Alonso

Horaires : **Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi** :

Matin : 8h45/12h

Après-midi : 14h/16h45

Ouverture de l'école 10 minutes avant avec un accueil assuré par les enseignants donc accueil le matin de 8h35 à 8h45 et l'après-midi de 13h50 à 14h.

Année scolaire 2020/2021 : calendrier

- **Rentrée** : le mardi 1er septembre 2020
- **Vacances de la Toussaint** : du vendredi 16 octobre 2020 au soir au lundi 2 novembre 2020 au matin
- **Vacances de Noël** : du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 au matin
- **Vacances d'hiver** : du vendredi 5 février 2021 au soir au lundi 22 février 2021 au matin
- **Vacances de Printemps** : du vendredi 9 avril 2021 au soir au lundi 26 avril 2021 au matin
- **Ascension** : les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021. Donc du mardi 11 mai 2021 au soir au lundi 17 mai 2021 au matin
- **Vacances d'été** : le mardi 6 juillet 2021 au soir

Aménagement de la scolarité en PS :

Les parents d'enfants scolarisés en PS peuvent demander un aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction. Cette demande doit être faite par écrit (formulaire fourni par l'école), Mme André donne son avis et Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale donne sa décision. Cet aménagement fait l'objet d'entretiens réguliers avec l'équipe enseignante et peut être revu.

Entrées dans l'école à 8h35 et à 13h50 : 5 entrées dans l'école (protocole sanitaire)

Entrée des CE1 Unilingues, CE2 Unilingues et CM1 Unilingues : par le petit portail vert derrière le cimetière

Entrée de CM2 Unilingues, CP Unilingues, CE1 Bilingues, CE2 Bilingues et 4 CP Bilingues (dont les familles seront informées personnellement) : par le grand portail vert

Entrée des GS Bilingues et des autres CP Bilingues : par la porte de la classe qui donne directement sur l'extérieur de l'école

Entrée des PS Unilingues, PS Bilingues et MS Bilingues : par la grande porte vitrée dans la descente, plus bas que le grand portail vert avec un trajet précis à suivre (une ATSEM accueillera les familles et indiquera le chemin à suivre)

Entrée des MS Unilingues et GS Unilingues : par le hall d'entrée du restaurant scolaire puis les escaliers (une ATSEM accueillera les familles et indiquera le chemin à suivre)

Entrées des enfants à 8h35 et à 13h50 (protocole sanitaire) :

En maternelle, les enfants sont conduits par la personne qui les amène (**personne qui doit porter un masque de protection et qui doit se désinfecter les mains avant d'entrer dans l'établissement, sans quoi la personne qui accompagne l'enfant ne sera pas autorisée à entrer dans l'école**) jusqu'à la porte de leur classe à 8h35 ou dans la cour de la maternelle et/ou la salle polyvalente, à l'enseignant de service à 13h50. Entre 13h50 et 14h, les PS qui n'ont pas mangé à l'école seront conduits jusqu'au hall d'entrée de la maternelle (grande porte vitrée) puis seront couchés par l'ATSEM qui assure l'accueil.

En élémentaire, les enfants sont conduits par la personne qui les amène jusqu'à l'entrée de l'école qui correspond à son niveau d'enseignement (**interdiction d'entrer**).

Sorties des enfants à 12h et à 16h45 :

En maternelle, les enfants qui ne sont pas pris en charge à la demande de la famille par le service de restauration scolaire et par l'ALSH (accueil périscolaire) sont conduits aux entrées qui correspondent à leur niveau d'enseignement par les enseignants de service. Seule une personne dont le nom sera mentionné par les parents sur le document qu'ils complètent en début d'année pourra venir chercher l'enfant.

En élémentaire, les enfants qui ne sont pas pris en charge à la demande de la famille par le service de restauration scolaire et par l'ALSH (accueil périscolaire) sont conduits aux entrées qui correspondent à leur niveau d'enseignement par les enseignants de service. Dès que l'enfant est à l'extérieur de l'école, il n'est plus sous la responsabilité des enseignants.

Entrées dans l'école entre 8h45 et 12h et entre 14h et 16h45 si votre enfant est malade : Merci de sonner à l'entrée de PS Unilingues, PS Bilingues et MS Bilingues et d'attendre à l'extérieur ; votre enfant sera conduit par un adulte jusqu'à cette entrée.

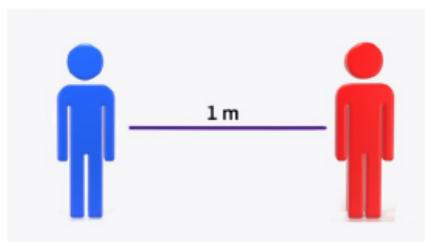
Entrées dans l'école si vous avez un rendez-vous avec un enseignant : Merci d'attendre à l'entrée qui correspond au niveau d'enseignement de votre enfant. L'enseignant viendra vous chercher. **Merci de porter un masque de protection et de vous désinfecter les mains avant d'entrer dans l'établissement, sans quoi vous ne serez pas autorisé à entrer**

Activités pédagogiques complémentaires (A.P.C) : Les activités pédagogiques complémentaires sont des activités menées par les enseignants auprès d'un groupe restreint d'enfants, enfants désignés par les enseignants et dont les parents ont accepté la participation à ces activités. Tous les élèves peuvent être concernés par ces activités, à un moment ou à un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leur enseignant. Ces activités peuvent être des activités en lien avec le projet d'école, une aide au travail personnel ou une aide personnalisée. Par exemple, pour l'année scolaire 2019/2020, pour les enfants mangeant au 1^{er} service de cantine (sauf PS), ces activités ont eu lieu de 13h20 à 13h50 le mardi, le jeudi et le vendredi. Pour les enfants mangeant au 2^{ème} service de cantine, ces activités ont eu lieu de 12h à 12h30 le mardi, le jeudi et le vendredi. Pour les enfants de PS, elles ont eu lieu de 12h45 à 13h15 ces mêmes jours. Elles ont débuté fin septembre et auraient dû se terminer mi-mai. Pour 2020/2021, des changements sont possibles : ils vous seront communiqués.

Protocole sanitaire COVID 19 :

Avant le 1^{er} septembre :

- Vous pouvez lui expliquer comment va se passer sa semaine d'école ; bien expliquer à votre enfant (notamment s'il entre en PS) que les adultes porteront un masque à l'école (à confirmer en maternelle en fin de semaine).
- Vous pouvez lui expliquer ce qu'il devra faire pour se protéger et protéger ses camarades ; dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.



- **Le port du masque :** Le port du masque est à proscrire en maternelle (sauf pathologie sur avis médical). En élémentaire, il n'est pas recommandé (sauf pathologie sur avis médical) mais les enfants peuvent en être équipés (par leurs parents) s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage (si un adulte de l'école constate un mésusage du masque, le masque lui sera enlevé). Des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

Chaque matin avant de venir à l'école : Vous devrez vérifier sa température. S'il a plus de 38°C, il ne pourra pas venir à l'école : vous vous engagez à ne pas le conduire à l'école. Vous préviendrez l'école par mail (ce.0640771r@ac-bordeaux.fr).

Rentrée scolaire : le mardi 1^{er} septembre 2020 à 8h35 : des informations vous seront communiquées par mail ; ne pas hésiter à consulter le site de la Mairie de Bassussarry : bassussarry.fr.

Accueil périscolaire (garderie) :

Le matin : de 7h30 à 8h35

Le soir : de 16h45 à 18h30

Cet accueil est organisé par la mairie de Bassussarry ; les modalités d'inscription vous seront précisées ultérieurement sur le site de la Mairie de Bassussarry : bassussarry.fr. Pour plus de renseignements, contacter Olivier Garcia, Beñat Graciet ou David Traoré au 05.59.43.38.35.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) :

Il fonctionne les mercredis, pendant les petites vacances (sauf Noël) et pendant les grandes vacances, de 7h30 à 18h30. Cet accueil est organisé par la mairie de Bassussarry. Les modalités d'inscription vous seront précisées ultérieurement sur le site de la Mairie de Bassussarry : bassussarry.fr. Pour plus de renseignements, contacter Olivier Garcia, Beñat Graciet ou David Traoré au 05.59.43.38.35.

Restauration scolaire :

Elle est gérée par la Mairie de Bassussarry. Les modalités d'inscription vous seront précisées ultérieurement sur le site de la Mairie de Bassussarry : bassussarry.fr. Elle fonctionne le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Pour plus de renseignements, contacter M. Traoré au 06 27 86 06 82.

Documents distribués à la rentrée, à compléter et à retourner à l'école :

- 1 fiche de renseignements
- 1 fiche de sortie des enfants de maternelle (uniquement pour les maternelles)
- 1 règlement de la sortie des enfants de l'élémentaire (uniquement pour les élémentaires)
- 1 déclaration relative à l'autorisation de communication de l'adresse personnelle
- 1 fiche d'utilisation de droit à l'image
- 1 fiche d'inscription à la cantine
- 1 dossier d'inscription à l'ALSH (Il est vivement recommandé de compléter ce dossier car c'est le même pour l'accueil périscolaire et pour l'accueil de loisirs)

Document à fournir à la rentrée :

- **1 attestation d'assurance (avec responsabilité civile et individuelle accidents corporels)**
- **Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (si ce n'est déjà fait)**
- **Carnet de suivi de maternelle ou bilan de GS ou livret scolaire (si ce n'est déjà fait)**

Fournitures scolaires : les listes de fournitures scolaires pour les enfants de CP Unilingues, CP Bilingues, CE1, CE2, CM1 et CM2 (à avoir pour le mardi 1^{er} septembre) sont mises en ligne sur le site de la Mairie de Bassussarry : bassussarry.fr.

Rencontre avec les enseignants :

En début d'année scolaire, devraient avoir lieu 2 réunions : 1 réunion générale sur le fonctionnement de l'école et 1 réunion avec l'enseignant de votre enfant (Compte-tenu du protocole sanitaire en vigueur, ce point n'est pas encore fixé.)

Pour les petits :

Prévoir dans le cartable un change, le doudou, éventuellement la sucette. Prévoir également une caisse pour que votre enfant y pose ses affaires quand il déshabille pour aller à la sieste. Il n'y a pas à l'école de goûter collectif organisé. Si vous souhaitez que votre enfant goûte l'après-midi, lui mettre le goûter dans le cartable ; il pourra le prendre pendant la récréation. Les petits font la sieste à l'école. Pour ceux qui mangent à la cantine, le coucher a lieu entre 12h45 et 13h ; pour les autres, il a lieu à 13h50 (13h15 pour ceux qui sont en APC si maintien des APC de PS de 12h45 à 13h15).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me contacter au 05.59.43.07.78

Le 24/08/2020
La Directrice : Ch. André